



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CARCASSONNE

ARRÊTÉ

N° : 2025-0125

Service :
Direction Générale des Services

**PORtant RETRAIT DE DÉLÉGATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL
DELEGUE**

Le Maire de la Ville de Carcassonne, Chef-lieu du Département de l'Aude ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18 et L2122-20 ;
VU le procès verbal d'installation des Conseillers Municipaux en date du 3 juillet 2020 ;
VU l'arrêté n°2024-0087 en date du 16 avril 2024 relatif à la répartition des charges aux conseillers municipaux délégués par lequel il a été désigné Monsieur Jean-Pierre LECINA Conseiller Municipal Délégué auprès de l'Adjoint délégué aux Sports et à la politique sportive, à la vie associative et au handicap, il est chargé des relations avec les associations sportives ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

La délégation consentie à Monsieur Jean-Pierre LECINA, Conseiller Municipal Délégué est rapportée à compter du 1^{er} mai 2025.

ARTICLE 2 :

Le Maire et la Directrice Générale des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Carcassonne.

Fait à Carcassonne, à l'hôtel de Ville,
Le 22 avril 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250422-24416-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2025
Publication : 29/04/2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Conformément à l'article R421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant auprès de la collectivité signataire du présent document.